

La compensation carbone volontaire confirme son potentiel

Le secteur bancaire perdrait à ignorer le développement de cette filière tant comme source d'activités qu'en termes d'image.

Que ce soit le paquet climat énergie adopté lors du Conseil Européen de Bruxelles en décembre 2008 par l'Union européenne, les projets de loi Waxman-Markey et Kerry-Boxer aux Etats-Unis ou encore la conférence des Nations unies de Copenhague sur l'après-Kyoto en décembre 2009, il apparaît clair qu'une attention mondiale se renforce sur les enjeux climatiques.

Dans cet environnement réglementaire pour majeure partie en devenir, nombreux sont ceux qui voient dans la compensation carbone volontaire un segment de marché voué à périr, à se faire cannibaliser par l'extension progressive du marché de la conformité. Or, il n'en est rien, tel est le message de la 5^e conférence sur le carbone volontaire qui s'est tenue à Londres les 12 et 13 octobre. Le marché carbone volontaire s'avère robuste : en 2008, 123 millions de tonnes de CO₂ s'y sont échangées, en augmentation de 86 %. D'ici à 2012, et malgré la crise économique mondiale, le taux de croissance annuel moyen du marché en volume devrait atteindre 20 %.

Au lieu d'engloutir le segment volontaire, les projets de réglementation des émissions de gaz à effet de serre (GES) attirent l'attention, éveillent les consciences et agissent plutôt comme un catalyseur. Ces deux marchés ont un effet réciproque d'entraînement, la dynamique de l'un rejaillit sur l'autre et vice-versa. En outre, c'est bien dans une optique de complémentarité qu'il faut envisager la contribution du marché carbone volontaire à la lutte contre le réchauffement climatique. Il permet de considérer des natures de gaz non couvertes par la réglementation ou encore de cibler des secteurs non légalement contraints.

Depuis 2001, ce marché volontaire naissant se structure sous nos yeux. D'abord, des accords spontanés ont été mis en place pour créer des marchés carbone : California Climate Action Registry (CCAR) en 2001, Chicago Climate Exchange (CCX) en 2003 ou encore Japanese Voluntary Emission Trading Scheme (JVETS) en 2005. Puis, devant la complexité croissante du marché, se sont déployés des efforts pour le crédibiliser : apparition de labels, témoins de la qualité des crédits émis par les porteurs de projets - VCS (1), Gold Standard, VER (2) - et de registres pour



Nicolas Martin,
consultant finance
carbone de Siltea*

**Des
possibilités
de gain pour
le secteur
bancaire**

pister la propriété des crédits et s'assurer de l'unicité des transactions, notamment celui tenu conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et les sociétés APX et Markit. Actuellement, un effort de rationalisation a lieu dont l'issue sera l'émergence d'un label et d'un registre volontaire mondial unique de référence. La prochaine phase, à venir, passera par la création d'une Bourse carbone volontaire, sur le modèle de Bluenext pour le secteur réglementé : le standard VCS et ses registres partenaires apparaissent comme des interlocuteurs solides afin de créer cette structure d'échanges.

L'intérêt du marché de la compensation volontaire réside dans ses potentialités de gain pour le secteur bancaire. D'abord identifié comme un domaine d'activité de niche, monopolisé par les départements de banque d'investissement pour des activités de *trading* de crédit carbone en compte propre ou de couverture via des options et des *swaps*, la compensation volontaire peut devenir la cible de la gestion d'actifs. L'idée de faire naître des fonds carbone indexés sur des indices comme le VCI (3), dans lesquels l'horizon d'investissement à long terme serait assuré par des incitations fiscales types fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI), fait son chemin. En France, le groupe de travail « Climat et innovations financières » de Paris Europlace aboutit notamment à une recommandation qui vise à « favoriser le développe-

ment des fonds d'investissement dédiés à l'environnement ». De même, la perspective de proposer des instruments bancaires écologiques à destination du grand public, comme des livrets d'épargne écologique ou encore des prêts bonifiés à visée environnementale, s'avère attractive pour l'activité « *retail* » des grandes banques.

A l'heure où les opinions publiques mondiales s'enorgueillissent d'une conscience environnementale naissante et où l'image des banques gagnerait à être redorée, la compensation carbone volontaire apparaît à la fois comme un nouveau secteur d'activité rémunérateur et comme un formidable outil de reconquête du grand public au travers de démarches « éco-marketing ». ■

*Cabinet de conseil en management ; (1) VCS : Voluntary Carbon Standard ; (2) VER : Verified Emission Reductions ; (3) VCI : Voluntary Carbon Index